

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 juin 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Présents :

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROCC Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Excusée : Mme LE DROGOFF Céline

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 15 mai 2023
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 10, votants 10

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Signature convention avec la CC ARC "Intervention musicale en milieu scolaire 2023-2024"
 - 2 - Participation au Fond Unique pour le logement 2023
 - 3 – Vœux de soutien pour un financement prioritaire du renouvellement et de la modernisation des petites lignes ferroviaires.
 - 4 – Disposition d'ordre budgétaire décision modificative
- Questions diverses

Approbation du PV du conseil du 25 mai 2023 :

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2023. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

1 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDÈCHE RHÔNE COIRON : INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE 2023-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron gère désormais les interventions musicales en milieu scolaire pour la Commune, elle propose un partenariat permettant à un musicien-intervenant employé par Ardèche Rhône Coiron avec l'accord du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale de l'Ardèche de venir accompagner l'enseignement musical dispensé par les professeurs des écoles. Cette opération fait l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Pour un cycle de 15 séances maximum d'une heure dans la classe élémentaire, le coût s'élève à 600 € et pour un cycle de 15 séances d'une demi-heure dans la classe de maternelle, le coût s'élève à 300 €.

Considérant que la directrice de l'école souhaite faire bénéficier les deux classes de ces activités de sensibilisation aux pratiques musicales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour 15 séances d'une heure et 15 séances d'une demi-heure d'enseignement musical dès la rentrée scolaire 2022-2023.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - PARTICIPATION 2023 AU FONDS UNIQUE POUR LE LOGEMENT (FUL)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le Conseil Départemental a instauré le Fonds Unique Logement destiné à apporter des aides aux personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir. Il précise que, même si la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron est amenée à décider de prendre à sa charge la contribution des 15 communes adhérentes à ce dispositif départemental, les communes ont la possibilité de continuer à verser une contribution.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents DÉCIDE de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2023 sur la base de 0.40 € par habitant soit $481 \text{ habitants} \times 0,40 \text{ €} = 192.40 \text{ €}$.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 – VŒUX DE SOUTIEN POUR UN FINANCEMENT PRIORITAIRE DU RENOUVELLEMENT ET DE LA MODERNISATION DES PETITES LIGNES FERROVIAIRES

Les financements pour le ferroviaire prévus par l'Etat sont actuellement répartis entre préfectures de régions pour la période 2023 - 2027 et les budgets et les choix d'affectation seront définitivement votés par les conseils régionaux à l'automne 2023.

Il s'agit du volet ferroviaire du Contrat de Plan Etat Région (CPER).

Au vu des déclarations récentes du gouvernement qui a lancé le chantier « RER régionaux » il semble qu'il y ait un danger de voir cette enveloppe, d'un montant limité, consacrée pour une trop grande part à ces projets, dont certains sont encore au stade de la pré-étude.

Notre territoire ne se réduit pas à ses métropoles et il faut penser aux habitants des zones rurales qui sont fortement pénalisés par l'absence d'offre ferroviaire fiable et cohérente.

Les « RER régionaux » vont utiliser exclusivement les lignes existantes du réseau ferré. Pour une bonne harmonie, la coexistence des trains de proximité et des trains reliant les grandes cités doit se faire dans les meilleures conditions.

L'offre aux citoyens doit être complémentaire : Un cadencement élevé des trains en zone périphérique des métropoles et une fréquence moindre mais régulière et sûre vers les autres étoiles ferroviaires ainsi que les territoires ruraux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents EMET le vœu que :

La modernisation du réseau ferroviaire dit « de desserte fine des territoires » en Auvergne -Rhône Alpes et les réouvertures de certains tronçons essentiels constituent une priorité budgétaire au même titre que l'installation des nouveaux réseaux express autour des métropoles ou des autres lignes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 – DISPOSITION BUDGETAIRE DECISION MODIFICATIVE N°1

VOTE : Adoptée à l'unanimité

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1312 (041) : Régions	9 753,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	-0,30
21538 (041) : Autres réseaux	1 196,87	1322 (041) : Régions	9 753,00
21538 (040) : Autres réseaux	-1 196,87	238 (041) : Avances versées sur <u>comm.imm<</u>	1 196,87
		238 (040) : Avances versées sur <u>comm.immu</u>	-1 196,87
		2804182 (040) : Bâtiments et installations	0,30
	9 753,00		9 753,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
623 (011) : <u>Publicité publications relations p</u>	-0,30		
681 (042) : <u>Dot aux amort.&aux provisions-</u>	0,30		
	0,00		
Total Dépenses	9 753,00	Total Recettes	9 753,00

Informations diverses

Litige opposant Monsieur Gilbert Raoux à la Commune de Saint-Thomé

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Raoux conteste la propriété d'une parcelle non cadastrée jouxtant sa propriété.

La Commune a mandaté un géomètre afin de fixer les limites de propriété séparatives communes et (ou) les points de limites communs et de constater la limite de fait, correspondant à l'assiette de l'ouvrage routier y compris ces annexes si il y'a lieu.

Son Procès-verbal permet de repérer sans ambiguïté la position des limites, il précise également qu'aucune régularisation foncière n'est à prévoir

Monsieur Raoux ayant fait appel à un avocat, la Commune a demandé au Cabinet Champauzac de Montélimar de bien vouloir l'assister.

Monsieur le Maire rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur.

Rappelle que l'Inauguration « d'Helvia et Berguise » a bien eu lieu le 08 juin et a fait l'objet d'une parution dans la presse.

Monsieur Le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arc met à disposition des composteurs au prix de 25 euros.

Informe que la Communauté de Communes ARC propose un service de portage de repas pour les personnes âgées, la facturation se fait en fonction du quotient familial.

Monsieur le Maire annonce que la Commune du Teil a signé une convention avec un cinéaste documentariste pour réaliser un film témoignage suite au séisme du 11 novembre 2019. Ce reportage s'achèvera avec la fin de la reconstruction du Teil. Monsieur Bernard NOEL a proposé que la Commune de Saint-Thomé soit associé. Monsieur le Maire a pris contact auprès de Monsieur Tran, le réalisateur, une rencontre est prévue en septembre.

Comme chaque année la Commune prête ses tables et chaises à la Cascade pour le festival d'Alba. Cette année le Comité des Loisirs organisant sa Paella le 13 juillet, Monsieur le Maire à pris contact auprès du Maire de Valvignères pour mise à disposition de matériels pour le Comité des Loisirs, ce qu'il a accepté.

EVENEMENTS

Monsieur Le Maire rappelle les rencontres et évènements à venir.

Réunion Restauration scolaire le 27 juin à 17 heures 30 en salle du Conseil de Meysse.

Eddy ARLAUD sera présent.

Le Maire précise que cette réunion sera un temps d'échange permettant la présentation du bilan par la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Conseil école le jeudi 29 juin 2023 à 18 heures 30.

Inauguration du City Park à Aubignas le samedi 1^{er} juillet à 17 heures.

Inauguration du Festival d'Alba 2023 le mardi 11 juillet 2023 à 17 heures 30.

Paella le jeudi 13 juillet 2023 organisé par la comité des Loisirs sur le terrain du Clau.

Concours de pétanque en doublette le vendredi 14 juillet 2023 sur les terrains du Clau organisé par Le Comité des loisirs.

Visites guidées du Village par l'office de Tourisme :

- le jeudi 27 juillet à 10 heures 30 départ du jeu de boules, durée 1 heure
- le jeudi 28 août à 10 heures 30 visite sensoriel « Un Village Sens Dessus Dessous » départ du jeu de boules, durée 45 minutes.

Réunion PCS (Plan Communal de Sauvegarde) le mercredi 26 juillet à 14 heures 00.

La réunion est avancée au lundi 24 juillet à 10 heures 30, elle sera pilotée par Madame Caroline HERVE, Responsable du Pôle Risques majeurs - CYPRES, qui travaille en collaboration avec les élus sur l'élaboration de ce PCS.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire procède à un tour de table

TOUR DE TABLE

Philippe PINTAUX

Fait part des retours positifs sur le Restaurant « La Terrasse des Carmes ».

Annonce qu'il a mis en service l'éclairage estival du château et de l'église.

Eddy ARLAUD

Fait un retour sur l'Ardéchoise des Jeunes, avec un bilan mitigé.

Evoque des lacunes sur l'organisation et la communication, le nombre de participants réduit de plus de la moitié sans information préalable.

Un débriefing va avoir lieu prochainement pour aborder le sujet. Il souhaite une amélioration à apporter au niveau de l'encadrement des Jeunes et la sécurité.

Anne CHANTEREAU

Remercie les agents Municipaux pour la taille des abords des routes communales.

Christian BOUTY

Demande ou en sont les travaux pour l'installation de la Fibre.

Jean-Claude BROC répond que les travaux ont repris et qu'une réunion est programmée le 20 juillet avec le Cabinet d'Etude Merlin et la Société Actione.

Evoque que le camion abandonné est toujours stationné au terrain du Clau.

Monsieur Le Maire rappelle que la Gendarmerie s'est déplacée pour marquer le véhicule et qu'il reprendra contact prochainement pour savoir où en est la procédure, le propriétaire étant décédé.

Rappelle qu'il manque toujours un conteneur poubelle secteur de l'Amandier.

Pauline LANDAIS

Fait un retour sur la Kermesse de l'école et remercie investissement des parents et des bénévoles pour leur investissement.

Evoque un problème récurrent de déjections canines et le fait que malgré la mise en place d'un dispositif de ramassage, les propriétaires ne ramassent pas systématiquement.

Monsieur le maire annonce qu'il prendra un arrêté prochainement pour sensibiliser et pénaliser le non-respect de l'espace public.

Rappelle un nombre important de déjections de Chauves-souris sur le bar du local Le Clau.

Une réflexion est en cours.

Fin de séance 21 heures 50.

